

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 005-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.25

Déposée le: 09.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 21.01.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Foyer d'éducation de Prêles : Quo vadis ?

Les fugues des adolescents placés au Foyer d'éducation de Prêles et les vols de voitures qu'ils ont commis défraient la chronique. Les vols récents de six véhicules dans le Garage Reparex à Lamboing et dans le Garage des Rocs à Diesse ont très fortement nui aux propriétaires de ces deux PME. La population du plateau de Diesse craint pour sa sécurité. Elle peine à comprendre que les adolescents placés au foyer d'éducation puissent aussi facilement s'en prendre à la propriété d'autrui et que rien de sérieux ne soit entrepris par les autorités compétentes pour mettre un terme à ces délits.

Mais ce n'est pas tout. Le fonctionnement du foyer d'éducation et son avenir lui-même suscitent beaucoup d'interrogations.

L'établissement de Prêles, où sont exécutées des mesures de protection institutionnelles pour adolescents jusqu'à 22 ans, peut accueillir jusqu'à 70 mineurs ou jeunes adultes dans ses différentes sections. Entre 2010 et 2012, plusieurs dizaines de millions de francs d'investissements ont été consacrés à des transformations et à des rénovations destinées à

remédier à des manquements et pour répondre aux critères socio-éducatifs et sécuritaires actuels.

Or, il semble que la capacité d'accueil du foyer de Prêles ne soit plus pleinement utilisée. Dans tous les cantons, des jeunes sont condamnés par des tribunaux ou soumis à des mesures par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Naguère, plusieurs de ces cantons envoyaient ces jeunes à Prêles pour qu'ils y effectuent leurs peines et bénéficient en ce lieu de programmes de réinsertion. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui.

On comprend dès lors que les dizaines de collaboratrices et de collaborateurs du Foyer d'éducation de Prêles craignent pour leur emploi. Plusieurs étant domiciliés au plateau de Diesse, c'est toute la région qui risque d'être affectée si la diminution du nombre de jeunes accueillis au foyer de Prêles devait se poursuivre inexorablement et entraîner ainsi des licenciements.

Désireuses de sauvegarder au mieux les investissements effectués au foyer d'éducation ou mues par des sentiments humanistes, plusieurs personnes de la région concernée suggèrent qu'en cas de fermeture de l'établissement de Prêles, les bâtiments de ce dernier soient utilisés pour l'accueil de requérants d'asile.

La situation ci-dessus nous incite à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif :

1. Quelles mesures les pouvoirs publics et en particulier les tribunaux peuvent-ils prendre pour mettre un terme aux fugues des adolescents et aux vols qu'ils commettent ou, à tout le moins, pour réduire ces délits ?
2. Qui est pénalement et civilement responsable si des jeunes du foyer d'éducation provoquent un accident en conduisant un véhicule volé ? Plus particulièrement qui est chargé de payer les dommages matériels et de s'acquitter des montants dus en raison des possibles blessures ou même des morts entraînées par ces accidents ?
3. Pour quelles raisons le Foyer d'éducation de Prêles accueille-t-il toujours moins de jeunes pour y subir des peines ou y bénéficier de mesures de protection ?
4. La diminution du nombre de jeunes accueillis au foyer d'éducation risque-t-elle d'entraîner des licenciements de personnes employées dans cet établissement ?
5. Si des personnes employées au foyer de Prêles devaient être licenciées, pourraient-elles retrouver un emploi au sein d'une autre unité de l'administration cantonale bernoise ?
6. Est-il probable que le Foyer d'éducation de Prêles soit fermé à moyen terme ?
7. Si le Foyer d'éducation de Prêles devait être fermé, le Conseil-exécutif envisagerait-il de prévoir une autre affectation des bâtiments ainsi laissés libres ?

Motivation de l'urgence :

L'urgence est demandée pour deux raisons. D'une part, les fugues des adolescents placés au Foyer d'éducation de Prêles et les vols de voitures qu'ils commettent suscitent de fortes craintes au sein de la population du plateau de Diesse. D'autre part, les employés du foyer d'éducation craignent que des emplois soient supprimés dans cet établissement.